

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2017**

**Le onze mai deux mil dix sept à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 02 mai 2017 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et MM

de BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),  
MANCION, BONDOUX, AMIOT (COURS-les-BARRES),  
HURABIELLE, LAINE-SEJOURNE, LYON, LORRE (CUFFY),  
LAURENT, CHASSIN, JAUBERT, (JOUET-sur-l'AUBOIS),  
GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),  
MOREAU, MONNET, PERRIOT, RAUX, RENAUD, (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS),  
RENAULT (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
RATILLON, LIANO (MENETOU-COUTURE),  
BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON)

**EXCUSES ayant donné procuration :**

M. BOUQUELY (JOUET-sur-l'AUBOIS) à Mme CHASSIN,  
M. DUCASTEL(LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M.PERRIOT,  
Mme GUILLAUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme MONNET,  
Mme COMBEMOREL(LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme MOREAU,  
M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY) à M. RENAULT

*(Soit 25 membres titulaires et 5 procurations = 30 votants)*

**EXCUSES :**

Mme SAVARY (APREMONT SUR ALLIER)  
Mme D'ETTORE (COURS-les-BARRES)  
M. BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT)  
M. GUILLAUX B (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)  
M.DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY)

**ABSENTS :**

Mme ROSAURO (JOUET-sur-l'AUBOIS)  
M. MARCELOT (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)

**SECRETAIRE :** Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.  
Le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2017 est adopté sans observation.

Délibération n° 25

**BUDGET PRINCIPAL- DECISIONS MODIFICATIVES**

Compte tenu des crédits budgétaires votés et des investissements envisagés, le Président propose de virer les sommes suivantes

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits				
	Compte	FCT.	Opé.	Montant	Compte	FCT.	Opé.	Montant
Terrains aménagés autres que voirie	<b>2113</b>	511	H.O.	77 931,00				
Autres bâtiments publics	<b>21318</b>	810	H.O.	450 000,00				
Autres constructions					<b>2138</b>	511	H.O.	77 931,00
Constructions					<b>2313</b>	810	H.O.	450 000,00
Investissement dépenses				527 931,00				527 931,00
				<b>Solde</b>				0,00
Groupements de collectivités et	<b>1385</b>	020	H.O.	12 603,00				
Autres agencements et					<b>2128</b>	020	H.O.	12 603,00
Investissement recettes				12 603,00				12 603,00
				<b>Solde</b>				0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessus.

Délibération n°26

**BUDGET DECHETS MENAGERS- ADMISSION EN NON VALEUR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comptable Public concernant les carences pour redevances d'ordures ménagères non recouvrées au titre de l'année 2014

Considérant qu'en aucun cas, l'admission en non valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures,

Monsieur le Président propose d'admettre en non valeur, la somme de 214.08 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 3 contre

- **ADMET** en non valeur la somme de 214.08 € relative aux redevances d'ordures ménagères émises 2014 sur le budget déchets ménagers—compte 6542.

## II/ ENFANCE/ JEUNESSE/ FAMILLE

1) Restauration

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, les communes et la CDC ont été démarchées par la Sté ANSAMBLE. La prestation proposée par la société semble qualitative et compétitive. Après plusieurs réunions de la commission, des conventions ont été établies.

Délibération n°27

M. le Président propose à l'Assemblée, de résilier le contrat de restauration avec la Ste ANSAMBLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

-**AUTORISE** le Président à mettre fin au contrat.

M. le Président soumet à l'Assemblée, le projet de convention avec la Sté ANSAMBLE relatif au contrat de restauration pour la fourniture des repas pendant les sessions de L'Accueil de Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**-ACCEPTE**, à l'unanimité, le contenu de la convention à compter du 1 septembre 2017

**-AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer ladite convention.

## 2) Session estivale

M.le Président indique que le fonctionnement de la session estivale de L'ALSH sera modifié cette année. En effet, la commune de Jouet réalisera des travaux dans son école et ne pourra donc pas mettre ses locaux à disposition de la CDC. Le site de Cours les Barres ouvrira afin de remplacer le site de Jouet. Une visite de l'école est programmée le 17 mai avec les élus de Cours les Barres, la coordinatrice et la directrice de l'ALSH.

M. HURABIELLE précise que le transport est utilisé uniquement pour effectuer la liaison entre les sites ouverts ; il ne desservira donc pas la commune de Jouet/ l'Aubois. De plus il informe que l'organisation du bus risque d'être perturbée par les travaux prévus sur la D920.

## 3) Compte-rendu de la commission

Lors de la dernière réunion de la commission EJF, une réflexion a été menée sur la construction d'une structure enfance/ jeunesse. M. HURABIELLE propose au Conseil Communautaire d'étudier l'idée d'une réserve foncière sur la commune de Cours les Barres dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Une réponse devra être apportée lors du Conseil Communautaire du 28 juin.

# III/ CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL

## 1) Présentation des esquisses

M. Hurabielle précise que les différentes versions proposées ne sont que des esquisses définissant les orientations générales (configuration et implantation du bâtiment). Celles-ci seront donc amenées à évoluer et ne sont en aucun cas définitives.

Il poursuit en présentant les différentes esquisses :

- **V2** : Ensemble de 3 bâtiments perpendiculaires à la route reliés par des coursives avec possibilité d'extension des modules existants vers le sud (coté forêt) mais aussi avec un nouveau bâtiment à l'est. Les 3 bâtiments différents représentent respectivement le pôle administratif, les espaces communs et la salle de réunion. La création de 2 parkings est envisagée à l'ouest et à l'est.

M.HURABIELLE précise que le bâtiment à destination des services techniques fera l'objet d'une construction future et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer dès à présent la voirie (passage envisagé sur le chemin communal).

- **V1** : La version V1 est déclinée en 3 trois options différentes ;

**V1A** : Un bâtiment en longueur orienté face au sud et implanté parallèlement à la limite séparative du fond du terrain (soit avec une inclinaison d'environ 35° par rapport à la route). Ce bâtiment reprend la même organisation intérieure que la V2 avec 3 volumes distincts (administratif, espace commun, salle de réunion) reliés par des espaces vitrés laissant entrevoir le paysage. Des extensions sont possibles côté sud. La création de deux parkings est envisagée un à l'est et l'autre à l'ouest.

-**V1B** : Un bâtiment en longueur implanté parallèlement à la route (exposition sud-est). Dans cette esquisse les 3 espaces sont accolés et desservis par un long couloir. Des extensions sont possibles sur les faces est, sud et ouest. La création de deux parkings est envisagée un à l'est et un à l'ouest.

-**V1C** : Un bâtiment en longueur implanté parallèlement à la route, reprenant l'aspect de la V1A mais avec l'accueil placé au centre du bâtiment. Une extension est possible côté ouest. La création de deux parking est envisagée un au sud et l'autre à l'est.

Le Conseil communautaire retient à l'unanimité :

- Orientation du bâtiment : parallèle à la route

- Aspect de la construction : sur la longueur, avec l'accueil au centre du bâtiment
- Un seul accès depuis la voirie

M.Hurabielle présente ensuite différents aménagements intérieurs pour la salle de réunion. Les membres du Conseil Communautaire s'interrogent sur la superficie de cette dernière. Actuellement les réunions de conseil communautaire se déroulent dans une salle dont la superficie est de 80m2. Les élus souhaitant que la disposition habituelle soit conservée (table en U ou grand rectangle), ils font le choix d'augmenter la superficie de la salle de réunion.

M.MANCION suggère la création d'un espace de rangement annexe à la salle (rangement des tables, chaises...)

Une réunion de la commission est programmée le 14 juin à 14h30 (Ordre du jour : Présentation avant-projet sommaire)

2) Dossier de subvention

*Délibération n° 29*

VU les délibérations du conseil communautaire n°s 31/2016, 32/2016, 38/2016 et 39/2016 et 4/2017,

Considérant les observations de la Sous-Préfecture quant à la DETR,

Considérant la signature du contrat de ruralité

Monsieur le Président propose d'arrêter le plan de financement détaillé ci-dessous,

<b>CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL</b>				
Plan de financement				
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	TAUX
Acquisition foncière	5 700,00			
Dépenses préliminaires (annonces...)	6 000,00	Fonds propres	341 380 ,00	30%
Travaux	900 140,00	Emprunt	223 786,00	20%
Concessionnaires	6 000,00			
somme à valoir pour hausse de prix	20 397,00	SUBVENTIONS		
imprévus et aléas techniques	31 505,00	DSIL	559 466,00	50%
Assurance DO	10 198,00			
Prestations intellectuelles :				
AMO	25 000,00			
Architecte	119 692,00			
<b>TOTAL</b>	<b>1 124 632,00</b>		<b>1 124 632,00</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le plan de financement tel que proposé

-**AUTORISE** le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du DSIL

#### IV/ SPANC

La commission SPANC s'est réunie le 27 avril afin d'analyser et de modifier l'appel d'offre.

La consultation des entreprises sera adressée à :

- VEOLIA (titulaire du marché actuel)
- MD CONCEPT
- SAUR
- BERTRAND SA à AUXERRE (ayant répondu à la première consultation)

Le calendrier suivant a été établi

- 2 juin à 12 h : date limite de dépôt des offres
- 7 juin 9 h 30 : ouverture des plis et remise des offres à M. JOUET pour vérification
- 16 juin 9 h 30 : rapport d'analyse des offres et choix de l'entreprise
- 28 juin : conseil communautaire pour valider la décision

#### INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Vidéo protection : deux entreprises ont été reçues, SPIE et BEST OF TECHNOLOGIES.  
M.HURABIELLE précise que nous attendons le diagnostic de la gendarmerie.
- Touraine Cher Numérique : intervention lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2017
- Contrat conseil départemental : réunion le 23 mai à 10h avec M.DUCASTEL, M.MANCION, M.LAURENT et M.HURABIELLE.
- AD2T : elle se consacre désormais uniquement au tourisme et a modifié ses statuts (représentation des interco : M.DUCASTEL siège à L'Ad2T).

#### Délibération n° 30

M. le Président rappelle que la CDC est compétente en matière de promotion touristique depuis 1 janvier 2017

Dans ce cadre, Il propose l'adhésion à l'Ad2T pour l'année 2017 selon le barème annoncé (0.01€/hab)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix pour,

- **AUTORISE** l'adhésion à l'Ad2T pour l'année 2017

- Communication :
  - Bulletin d'information (entreprises : BENOIT à Jouet/L'Aubois et ERPAC à La Guerche/L'Aubois)
  - Réalisation des sites internet, Mme LIANO est passée sur une grande partie des communes (l'opération devra est terminée avant la fin de l'année).
- Bornes de camping-car :
  - installation sur les communes de Jouet/L'Aubois et de La Guerche/L'Aubois
  - transfert de la borne de Marseilles lès Aubigny
  - M. LAURENT est nommé responsable du projet
- Réunion pour la mise en place du RIFSEEP le 23 mai à 18h (Mme De BARTILLAT, M.GIOT et M.HURABIELLE)

- RAM: Réunion départementale inter-RAM e 11/05/17 avec la PMI et la CAF
- PLUi: Prochain COPIL le 31 mai 2017
- EAU : M.HURABIELLE demande aux communes de faire numériser leurs réseaux d'eau par le SDE (prise de compétence 01/01/2020)

La séance est levée à 21 h

VU, le Président